

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES (Cantal)



Approuvé à l'unanimité, voici des délibérations prises lors des 2 réunions du conseil municipal de juin 2015

- L'Ecole de Loubaresse qui a organisé un voyage découverte en juin 2015 pour un coût de 330 € par enfant a demandé une participation financière pour un enfant de la commune. La commune a décidé d'attribuer la somme de 110 € (à hauteur de la participation des autres communes concernées).

- Transfert de compétences « urbanisme »

La communauté de communes Saint-Flour Margeride prend la compétence de l'urbanisme pour l'ensemble du territoire suite au désengagement de l'état depuis juillet. Le coût estimé, calculé sur la moyenne des permis instruits depuis 5 ans, sera pour la commune de 5 900 € cette année à partir du 1er juillet, révisable tous les ans.

La procédure reste inchangée : les dossiers (permis de construire, déclaration de travaux...) sont à déposer à la maire. Ces démarches sont obligatoires pour toutes constructions.

Un représentant à la commission paritaire de gestion de service a été désigné : Bernadette ANTONY. 12 communes vont bénéficier de ce service.

- Vente de terrain de Biens de sections de Cousergues :

L'achat de 2 terrains de 1020 m² chacun sur un bien de section à M. BISCARRAT et à M. BRUGÉ avait été approuvé en date du 7 septembre 2012. Après désistement de M. BRUGÉ, M. Frédéric CHARRADE et Mlle Dorine JULIEN ont déposé leur demande, ainsi que M. VIELFAURE pour une surface de 137 m²

La consultation des ayants droits de la section (habitants du village) a été organisée le 2 août. Après un résultat très favorable, le conseil municipal a délibéré dans le même sens pour la vente de ces deux terrains à 17 € le m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs. Les frais concernant les travaux d'accès à la voirie et au déplacement d'une ligne électrique sur le terrain seront pris sur le produit de la vente.

- L'ONF propose à Cousergues (sur la parcelle n°11, d'une surface de 7 ha 69) une intervention en futaie irrégulière et entretien du périmètre sur 24 ha pour un coût de 6 250 € HT et au Pirou, un nettoyage de régénération de 3 ha pour un coût de 2 450 € HT. Le conseil municipal décide de reporter ce programme en 2016.
- Après 6 ans de travail (orientations, projet d'aménagement, consultations des personnes associées, commission de consommation des espaces agricoles, enquête publique...), le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en date du 19 juin est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal et exécutoire depuis le 9 août 2015.
- Le recensement de la population sur la commune se réalisera en février 2016. Le coordonnateur communal nommé est Mme Muriel VÉDRINES, secrétaire de mairie.
- Pour la mise aux normes de l'éclairage du stade de foot, le coût des travaux est de 45 789 € HT avec une prise en charge du Syndicat départemental d'électrification d'un montant 16 026 € soit 35 % et d'une subvention du Fonds d'aide au foot amateur de 11 250 € soit 24.5 %, la charge de la commune sera de 18 513 €. Après un tour de table, pour la vie associative de la commune, chaque élu souhaite soutenir le club et approuve le plan de financement.
- Election des délégués des conseils municipaux et des suppléants chargé d'élire le sénateur pour le départemental du Cantal a eu lieu le 25 juin : les grands électeurs élus sont :
Délégués : Jean Paul BLANQUET -Bernadette ANTONY -Jean Paul BERTHET
Suppléants : Martine BERTRAND -Alain ANDRIEUX - Christine NINYEM KOKO

Informations :

L'extension d'un local associatif pour l'ACCA est estimée à 56 267 € HT (travaux gros œuvre), les travaux de finition seront réalisés par l'association. Avec une demande de subvention du département du Fond d'équipement des communes (FEC) de 12 000 € et une attribution de 7000 € du Ministère de l'Intérieur sur demande de M. le Député Alain MARLEIX. La commune participerait pour un montant de 36 267 €.

La consultation des entreprises est lancée, les offres sont à déposer avant le 7 septembre. Le permis de construire, avec accord sur l'accessibilité et la commission de sécurité, est délivré. La décision définitive pour le local sera prise après consultation des entreprises.

Après un tour de table, à l'unanimité est « Pour » que les travaux des deux associations locales se réalisent cette année.

La location de l'ancienne école du Vernet a été attribuée à Mr Arnaud SANDOUNGOUT à compter du 1^{er} juillet pour un loyer de 477 € par mois.

En juin, le columbarium a été aménagé avec fleurs, arbustes, et une fontaine (offerte par l'entreprise BOYER qui a réalisé les travaux).

La ville de Saint-Flour informe que la participation aux frais de fonctionnement des écoles de St-Flour va augmenter considérablement. Notre commune compte environ 80 enfants scolarisés (maternelle et élémentaire) à St-Flour. Actuellement la commune de St Georges verse 323 € par enfant aux écoles.

Mme Charles Yvonne remercie la municipalité pour l'évènement organisé à l'occasion de ses 100 ans.

Les Jurys d'assise désignés pour 2016 sont Jean Claude AMARGER et Claudine BISCARRAT